

**PRADO SERVICES AUTOMOBILES**

241 Avenue du Prado  
13008 MARSEILLE  
Siret 488 358 763 00016

ZI des PALUDS  
11 Rue du Vallat  
13400 AUBAGNE

**241 PRADO  
MARSEILLE**



SASU au capital de 2 000 000 Euros  
NAF 451 1Z  
RCS Marseille 488 358 763  
TVA Intracom : FR38 488 358 763

N°Client	N° Dossier	N°Facture	Page	Date
50500	502120	392799	1/1	05/10/2021

**FACTURE COMPTANT**

Marque	SINCOM	N°immatriculation	N°de série	RICAMBI	Date Livraison Véhicule	Km
FIAT	3344350 030	EF-030-ED	ZFA3340000P504558		13/09/2016	79554

Date d'entrée	Type/E	Réceptionnaire	N° V/O
05/10/2021	SV	Paieement comptant	ABROUGUI JIMMY
			VN017074

Référence - Désignation	Quantité	P.U. vente	Remise	Prix unitaire net	T	Montant
** OR 502120 DU 05/10/2021 **						

**A : client**

entretien type 5 ans suivant le plan constructeur  
vidange filtre a huile filtre de clim  
36 points de controle

0010H15	COUPON D'ENTRETIEN	0,50	105,00	0,00	105,00	7	52,50
310760	TOTAL QUARTZ INEO FIRST 0W30 VRAC	CUVAUB 4,30	20,60	0,00	20,60	7	88,58
0010I13	HUILE MOTEUR ET FILTRE_RE	0,40	105,00	0,00	105,00	7	42,00
0071775824	FILTRE A AIR	B02 1,00	34,27	0,00	34,27	7	34,27
5010B08	FILTRE EPURATEUR-D.R	0,25	105,00	0,00	105,00	7	26,25
0046096203	LAVE GLACE CONCENTRE POMME	B09 1,00	0,96	0,00	0,96	7	0,96
DM3	RECYCLAGE ECOLOGIQUE DECHETS	1,00	7,90	0,00	7,90	7	7,90
PARP IE	desinfection des surfaces de contact	1,00	15,00	0,00	15,00	7	15,00

**SOUS-TOTAL INTERVENTION A : 267,46 HT (320,95 TTC)**

Base	267,46	Total H.T.	267,46
taux	20,000		
TVA	53,49	Total T.V.A.	53,49
BRUT HT :	267,46		
Montant pièces	138,81	Montant M.O.	120,75
		Petites fournitures	0,00
		Divers 1	7,90
		Divers 2	0,00
		Net à payer	320,95

1,15 heures

MO facturée au bareme des temps sauf (\*) au temps passe

Client	50500
Facture	392799
Date	05/10/2021
Montant TTC	320,95
Règlement	
Echéance	05/10/2021

**CONDITIONS DE VENTE :** En signant l'ordre de réparation, le Client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de réparation affichées dans l'établissement et accepte qu'elles fassent la loi des parties quelles que soient les stipulations contraires, sauf accord écrit de notre part. Il est rappelé que sauf en ce qui concerne la garantie des pièces de rechange, aucune réclamation ne sera admise après un délai de 15 jours suivant l'envoi de la facture. Les conditions de vente affichées dans notre magasin de pièces font la loi des parties. En passant commande le Client reconnaît en avoir pris connaissance, en acceptant les termes et ne peut en contester la validité quelles que soient les stipulations contraires sauf en cas d'accord de notre part. De convention expresse et quel que soit le mode de paiement, acceptation de règlement ou lieu de livraison seront seuls compétents les Tribunaux de notre domicile. Ces clauses attributives de juridiction s'appliquent même en cas de référés, de demandes incidentes, de demandes en garantie ou en cas de pluralité de défendeurs, qu'il s'agisse d'une action exercée en vertu du Contrat Civil ou Commercial, ou d'une action fondée sur un quasi-délit en application des Articles 1382 et suivants du Code Civil. En cas de recouvrement contentieux, le montant de notre facture sera majoré de 20 %, cette stipulation étant considérée comme clause pénale (Article 1229 du C.C.).

**MODALITÉS DE RÈGLEMENT :** Toutes nos ventes, fournitures et réparations, sont payables à nos bureaux, au comptant, à la date de facturation sauf stipulations contraires acceptées par nos soins quel que soit le mode de règlement. Lorsque le client est un professionnel, en application de l'article L441-6 du Code de Commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, le client pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur, à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 euros pourra être appliquée au client. Les intérêts de retard de règlement ne seront facturés qu'après l'envoi d'une lettre de contentieux. Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.

**CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ :** Conformément à la loi 80-395 du 12 mai 1980, nous nous réservons la propriété des produits et marchandises, objet des présents débits, jusqu'au paiement complet de l'intégralité du prix et de ses accessoires. En cas de non-paiement total ou partiel du prix à l'échéance pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, nous nous réservons la faculté, sans formalité, de reprendre matériellement possession de ces produits ou marchandises à vos frais, risques et péris.

Papillon à joindre  
à votre règlement

**PRADO SERVICES AUTOMOBILES**

241 Avenue du Prado  
13008 MARSEILLE  
Siret 488 358 763 00016

ZI des PALUDS  
11 Rue du Vallat  
13400 AUBAGNE

**241 PRADO  
MARSEILLE**



**IDM  
GROUPE AUT**

SASU au capital de 2 000 000 Euros

NAF 451 1Z

RCS Marseille 488 358 763

TVA Intracom : FR38 488 358 763

N°Client	N° Dossier	N°Facture	Page	Date
50500	500909	387697	1/2	02/10/2020

**FACTURE COMPTANT**

TVA :

Marque	SINCOM	N°immatriculation	N°de série	RICAMBI	Date Livraison Véhicule	Km
FIAT	3344350 030	EF-030-ED	ZFA334000P504558		13/09/2016	65657

Date d'entrée	Type/E	Réceptionnaire	N° V/O
19/08/2020	SV	PAIEMENT COMPTANT	ABROUGUI JIMMY
			VN017074

Référence - Désignation	Quantité	P.U. vente	Remise	Prix unitaire net	T	Montant
** OR 500909 DU 19/08/2020 **						

**A : OR : 500909 PERRIER HERVE**

MEC1F	*entretien type 4 ans suivant le plan constructeur	1,25	105,00	0,00	105,00	7	131,25
-------	--	------	--------	------	--------	---	--------

VIDANGE FILTRE A HUILE FILTRE DE CLIM FILTRE A AIR  
REEMPLACEMENT DU LIQUIDE DE FREIN  
36 POINTS DE CONTROLE

0051977574	ELEMENT FILTRANT	B05	1,00	26,23	0,00	26,23	7	26,23
0071754237	ELEMENT FILTRANT	C06	1,00	20,10	0,00	20,10	7	20,10
0055196309	JOINT	B08	1,00	4,49	0,00	4,49	7	4,49
310760	TOTAL QUARTZ INEO FIRST 0W30 VRAC	CUVAUB	4,30	20,60	0,00	20,60	7	88,58
0046096203	LAVE GLACE CONCENTRE POMME	B09	1,00	1,06	0,00	1,06	7	1,06
5010B08	FILTRE EPURATEUR-D.R		0,25	105,00	0,00	105,00	7	26,25
0071775824	FILTRE A AIR	B02	1,00	31,20	0,00	31,20	7	31,20
MEC1F	*recherche de panne eclaireage voyant allumer		0,80	105,00	0,00	105,00	7	84,00
MEC1F	*remplacement porte lampe iume avant gauche		0,30	105,00	0,00	105,00	7	31,50
0077367319	PORTE-LAMPE	C14	1,00	9,78	0,00	9,78	7	9,78
0077367320	PORTE-LAMPE	O0204	1,00	13,18	0,00	13,18	7	13,18
MEC1F	*remplacement kit connecteur arriere droit		0,20	105,00	0,00	105,00	7	21,00
MEC1F	*remplacement connectic connecteur arriere droit		0,30	105,00	0,00	105,00	7	31,50

Base								Total H.T.
taux								
TVA	10	1	2	3	4			Total T.V.A.

Montant pièces	Montant M.O.	Petites fournitures	Divers 1	Divers 2	Net à payer

Client : CONDITIONS DE VENTE : En signant l'ordre de réparation, le Client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de réparation affichées dans l'Établissement et accepte qu'elles fassent la loi des parties...  
Facture :  
Date :  
Montant TTC :  
Règlement :  
Echéance :  
Papillon à joindre à votre règlement



SASU au capital de 2 000 000 Euros  
 NAF 451 1Z  
 RCS Marseille 488 358 763  
 TVA Intracom : FR38 488 358 763

N°Client	N° Dossier	N°Facture	Page	Date
50500	500285	383257	1/1	02/10/2019

**FACTURE COMPTANT**

Marque	SINCOM	N°immatriculation	N°de série	RICAMBI	Date Livraison Véhicule	Km
FIAT	3344350 030	EF-030-ED	ZFA3340000P504558		13/09/2016	48649
Date d'entrée	Type/E	Réceptionnaire		N° V/O		
30/09/2019	SV	Paiement comptant		ABROUGUI JIMMY	VN017074	

Référence - Désignation	Quantité	P.U. vente	Remise	Prix unitaire net	T	Montant
** OR 500285 DU 30/09/2019 **						

**A : FACTURE CLIENT**

ENTRETIEN TYPE 3 ANS  
 VIDANGE FILTRE A HUILE  
 FILTRE HABITACLE  
 LAVE GLACE  
 36 POINTS DE CONTROLE

MECIF	Description	Quantité	P.U. vente	Remise	Prix unitaire net	T	Montant	
0071775824	ENTRETIEN TYPE 3 ANS	1,50	94,00	0,00	94,00	7	141,00	
0077366607	FILTRE A AIR	B02	1,00	31,20	0,00	31,20	7	31,20
0071754237	ELEMENT FILTRANT	A01	1,00	47,21	0,00	47,21	7	47,21
0055196309	ELEMENT FILTRANT	C04	1,00	20,10	0,00	20,10	7	20,10
310760	JOINT	C06	1,00	4,49	0,00	4,49	7	4,49
0059014699	QUARTZ INEO FIRST 0W30 VRAC	CUVAUB	5,00	20,60	0,00	20,60	7	103,00
0059191142	LAVE GLACE 250 ML	LUB1	1,00	2,37	0,00	2,37	7	2,37
DM3	ANTI RONGEURS REPULSIF	B10	1,00	20,22	0,00	20,22	7	20,22
	RECYCLAGE ECOLOGIQUE DECHETS			7,90	0,00	7,90	7	7,90

\*\*\*\*LAVAGE EXT OFFERT\*\*\*\*  
 SOUS-TOTAL INTERVENTION A : 377,49 HT (452,98 TTC)

payé par CB  
 le 02/10/2019

Base	377,49	Total H.T.	377,49
taux	20,00		
T.V.A	75,50	Total T.V.A.	75,50
BRUT HT :	377,49		

Montant pièces	Montant M.O.	Petites fournitures	Divers 1	Divers 2	Net à payer
228,59	141,00	0,00	7,90	0,00	452,99

1,50 heures

**MO facturée au bareme des temps sauf (\*) au temps passé**

Cient	50500	<p><b>CONDITIONS DE VENTE :</b> En signant l'ordre de réparation, le Client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de réparation affichées dans l'établissement et accepte qu'elles fassent la loi des parties quelles que soient les stipulations contraires, sauf accord écrit de notre part. Il est rappelé que sauf en ce qui concerne la garantie des pièces de rechange, aucune réclamation ne sera admise après un délai de 15 jours suivant l'envoi de la facture. Les conditions de vente affichées dans notre magasin de pièces font la loi des parties. En passant commande le Client reconnaît en avoir pris connaissance, en acceptant les termes et ne peut en contester la validité quelles que soient les stipulations contraires sauf en cas d'accord de notre part. De convention expresse et quel que soit le mode de paiement, acceptation de règlement ou lieu de livraison seront seuls compétents les Tribunaux de notre domicile. Ces clauses attributives de juridiction s'appliquent même en cas de référés, de demandes incidentes, de demandes en garantie ou en cas de pluralité de défendeurs, qu'il s'agisse d'une action exercée en vertu du Contrat Civil ou Commercial, ou d'une action fondée sur un quasi-défit en application des Articles 1362 et suivants du Code Civil. En cas de contentieux, le montant de notre facture sera majoré de 20 %, cette stipulation étant considérée comme clause pénale (Article 1229 du C.C.).</p> <p><b>MODALITÉS DE RÈGLEMENT :</b> Toutes nos ventes, fournitures et réparations, sont payables à nos bureaux, au comptant, à la date de facturation sauf stipulations contraires acceptées par nos soins quel que soit le mode de règlement. Lorsque le client est un professionnel, en application de l'article L441-6 du Code de Commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, le client pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur, à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 euros pourra être appliquée au client. Les intérêts de retard de règlement ne seront facturés qu'après l'envoi d'une lettre de contentieux. Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.</p> <p><b>CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ :</b> Conformément à la loi 80-335 du 12 mai 1980, nous nous réservons la propriété des produits et marchandises, objet des présents débits, jusqu'au paiement complet de l'intégralité du prix et de ses accessoires. En cas de non-paiement total ou partiel du prix à l'échéance pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, nous nous réservons la faculté, sans formalité, de reprendre matériellement possession de ces produits ou marchandises à vos frais, risques et périls.</p>
Facture	383257	
Date	02/10/2019	
Montant TTC	452,99	
Règlement		
Echéance	02/10/2019	

Papillon à joindre à votre règlement



PRADO SERVICES AUTOMOBILES  
241 AVENUE DU PRADO

13008 MARSEILLE  
SASU au capital de 2 000 000 Euros  
Siret 488 358 763 00016 TEL 049620920  
Siret 488 358 763 00016 FAX 049620920  
RCS Marseille 488 358 763  
TVA Intracom : FR38 488 358 763

N° Client	Bon livraison	N° facture	Page	Date
50101	153733	377558	1	08/10/2018

\*\*\*\*\* FACTURE COMPTANT  
Date de paiement : 08/10/2018

Marque	MVS	N° immatriculation	N° de série	Date livr véhicule	km
FIAT	3344350	030 EF-030-ED	ZFA3340000P504558	13/09/16	34833

Date d'envoi	Type	Réceptionnaire	N°
08/10/18	A1	EUGENIC ARAKELIAN	N°17074

Référence - Désignation	Quantité	P.U. vente	Prix unitaire net	T	Montant
***** B.L. 153733 DU 08/10/2018 *****					
A : REVISION FACTURE CLIENT ***** ENTRETIEN DES 2. ANS VIDANGE MOTEUR + REMPLACEMENT FILTRE A HUILE + FILTRE CLIM + TRAITEMENTS + REMPLACEMENT LIQUIDE DE FREIN + CONTROLE DES FREINS + CONTROLE DES NIVEAUX + PRESSION PNEUS + ECLAIRAGE ESTIMATION 450 EUROS TTC *****					
MECIF *ENTRETIEN DES 2 ANS	1,90	89,00	0,00	7	169,10
0071754237 ELEMENT FILTRANT V0304	1	20,10	0,00	7	20,10
0071775824 FILTRE A AIR T0503	1	30,59	0,00	7	30,59
183103 QUARTZ INEO LUB3	4	20,55	0,00	7	82,20
FIRST OW30					
0059213351 DOT4 BARDAHL Z1703	1	5,95	0,00	7	5,95
0059132324 TUNAP 215 /115 Z1601	1	4,45	0,00	7	4,45
NETTOYANT					
0059261119 TUNAP 984 DIESEL Z0504	1	28,60	0,00	7	28,60
0051099347 NETT CLIM 181 Z0303	1	22,63	0,00	7	22,63
TUNAP					
0059014699 LAVE GLACE 250 TAPIS2	1	2,37	0,00	0	2,37
ML					
DM3 RECYCLAGE ECOLOGIQUE		7,90	0,00	7	7,90
DECHETS					

Total H.T.

Total T.V.A.

Base  
taux  
TVA

0 1 2 3 4

Montant pièces    Montant M.O    Divers    Divers I    Divers 2

Net à payer

Client  
Facture  
Date  
Montant TTC  
Règlement  
Echéance

Papillon à joindre à votre règlement

CONDITIONS DEVENTE - En signant l'ordre de réparation, le Client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de réparation affichées dans l'établissement et accepte qu'elles fassent la loi des parties...  
 CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Conformément à la loi 80-335 du 12 mai 1980, nous nous réservons la propriété des produits et marchandises objet des présentes débits, jusqu'au paiement complet de l'intégralité du prix et de ses accessoires. En cas de non-paiement total ou partiel du prix à l'échéance pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, nous nous réservons la faculté, sans formalité, de reprendre matériellement possession de ces produits ou marchandises à vos frais, risques et périls.



SASU au capital de 2 000 000 Euros  
NAF 451 1Z  
RCS Marseille 488 358 763  
TVA Intracom : FR38 488 358 763

N°Client	N° Dossier	N°Facture	Page	Date
50500	505768	406924	1/1	10/12/2024

## FACTURE COMPTANT

TVA :

Marque	SINCOM	N°immatriculation	N°de série	RICAMBI	Date Livraison Véhicule	Km
FIAT	3344350 030	EF-030-ED	ZFA3340000P504558		13/09/2016	124845

Date d'entrée	Type/E	Paiement comptant	Réceptionnaire	N° V/O
10/12/2024	SV		POLIZZANO LUCA	

Référence - Désignation	Quantité	P.U. vente €	% Remise	Prix unitaire net €	T	Montant €
** OR 505768 DU 10/12/2024 **						

### A : ENTRETIEN

VIDANGE FILTRE A HUILE / POLLEN / AIR / GASOIL  
REPLACEMENT DU LIQUIDE DE FREIN  
MISE A NIVEAU DES LIQUIDES  
POINTS DE CONTROLES

MEC1F	*COUPON D'ENTRETIEN		1,50	105,00	105,00	7	157,50
0071754237	FILTRE A HUILE	B06	1,00	36,22	36,22	7	36,22
0051977574	FILTRE A AIR	B05	1,00	35,69	35,69	7	35,69
0077366607	FILTRE A GASOIL	C05	1,00	63,41	63,41	7	63,41
0077368787	FILTRE A POLLEN	B07	1,00	33,50	33,50	7	33,50
0055196309	JOINT	B08	1,00	4,05	4,05	7	4,05
0059014699	LAVE-GLACE	B09	1,00	2,66	2,66	7	2,66
310760	TOTAL QUARTZ INEO FIRST 0W30	CUVAUB	4,30	22,20	22,20	7	95,46
	VRAC						
MEC1F	*REPLACEMENT DU LIQUIDE DE FREIN		0,10	105,00	105,00	7	10,50
0059375402	LIQUIDE DE FREIN DOT 4 500 ML	B09	1,00	8,43	8,43	7	8,43
DM3	RECYCLAGE ECOLOGIQUE DECHETS			7,90	7,90	7	7,90
<b>SOUS-TOTAL INTERVENTION A : 455,32 HT (546,38 TTC)</b>							

Base	455,32	Total H.T. €	455,32
taux	20,000		
T.V.A		Total T.V.A. €	91,06
	10 91,06 11 12 13 14		
<b>BRUT HT :</b>	<b>455,32</b>		

Montant pièces	Montant M.O.	Petites fournitures	Divers 1	Divers 2	Net à payer €
279,42	168,00	0,00	7,90	0,00	546,38

1,60 heures

MO facturée au bareme des temps sauf (\*) au temps passé



Client 50500  
Facture 406924  
Date 10/12/2024  
Montant TTC 546,38  
Règlement  
Echéance 10/12/2024

**CONDITIONS DE VENTE :** En signant l'ordre de réparation, le Client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de réparation affichées dans l'établissement et accepte qu'elles fassent la loi des parties quelles que soient les stipulations contraires, sauf accord écrit de notre part. Il est rappelé que sauf en ce qui concerne la garantie des pièces de rechange, aucune réclamation ne sera admise après un délai de 15 jours suivant l'envoi de la facture. Les conditions de vente affichées dans notre magasin de pièces font la loi des parties. En passant commande le Client reconnaît en avoir pris connaissance, en acceptant les termes et ne peut en contester la validité quelles que soient les stipulations contraires sauf en cas d'accord de notre part. De convention expresse et quel que soit le mode de paiement, acceptation de règlement ou lieu de livraison seront seuls compétents les Tribunaux de notre domicile. Ces clauses attributives de juridiction s'appliquent même en cas de référés, de demandes incidentes, de demandes en garantie ou en cas de pluralité de défendeurs, qu'il s'agisse d'une action exercée en vertu du Contrat Civil ou Commercial, ou d'une action fondée sur un quasi-délit en application des Articles 1382 et suivants du Code Civil. En cas de recouvrement contentieux, le montant de notre facture sera majoré de 20 %, cette stipulation étant considérée comme clause pénale (Article 1229 du C.C.).

**MODALITÉS DE RÈGLEMENT :** Toutes nos ventes, fournitures et réparations, sont payables à nos bureaux, au comptant, à la date de facturation sauf stipulations contraires acceptées par nos soins quel que soit le mode de règlement. Lorsque le client est un professionnel, en application de l'article L441-6 du Code de Commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, le client pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur, à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 euros pourra être appliquée au client. Les intérêts de retard de règlement ne seront facturés qu'après l'envoi d'une lettre de contentieux. Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.

**CLAUDE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ :** Conformément à la loi 80-335 du 12 mai 1980, nous nous réservons la propriété des produits et marchandises, objet des présents débits, jusqu'au paiement complet de l'intégralité du prix et de ses accessoires. En cas de non-paiement total ou partiel du prix à l'échéance pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, nous nous réservons la faculté, sans formalité, de reprendre matériellement possession de ces produits ou marchandises à vos frais, risques et périls.

Papillon à joindre à votre règlement

**PRADO SERVICES AUTOMOBILES**

241 Avenue du Prado  
13008 MARSEILLE  
Siret 488 358 763 00016

ZI des PALUDS  
11 Rue du Vallat  
13400 AUBAGNE

**241 PRADO MARSEILLE**



**FIAT FIAT**



SASU au capital de 2 000 000 Euros

NAF 451 1Z

RCS Marseille 488 358 763

TVA Intracom : FR38 488 358 763

N°Client	N° Dossier	N°Facture	Page	Date
50500	505063	404072	1/1	16/05/2024

**DUPLICATA FACTURE**

TVA :

Marque	SINCOM	N°immatriculation	N°de série	RICAMBI	Date Livraison Véhicule	Km
FIAT	3344350 030	EF-030-ED	ZFA3340000P504558		13/09/2016	120206

Date d'entrée	Type/E	Réceptionnaire	N° V/O
16/05/2024	SV	Paieement comptant	POLIZZANO LUCA

Référence - Désignation	Quantité	P.U. vente	Remise	Prix unitaire net	T	Montant
** OR 505063 DU 16/05/2024 **						

A : REPARATION FAISCEAU AU NIVEAU DE LA BOITE A FUSIBLE 126 EUR TTC /

BIP RADAR ARR ET PORT USB SANS FONCTION

MEC1F	*MECANIQUE TAUX 1 FIAT	0,90	105,00	105,00	7	94,50
0011105485	TUBE	3,00	2,50	2,50	7	7,50

SOUS-TOTAL INTERVENTION A : 102,00 HT (122,40 TTC)

Base	102,00					102,00
taux	20,000					
T.V.A						
	0	20,40	1	2	3	4
BRUT HT :	102,00					
						Total H.T.
						Total T.V.A.

Montant pièces	Montant M.O.	Petites fournitures	Divers 1	Divers 2	Net à payer
7,50	94,50	0,00	0,00	0,00	122,40



0,90 heures

MO facturée au bareme des temps sauf (\*) au temps passe

Client	50500
Facture	404072
Date	16/05/2024
Montant TTC	122,40
Règlement	
Echéance	16/05/2024

**CONDITIONS DE VENTE :** En signant l'ordre de réparation, le Client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de réparation affichées dans l'établissement et accepte qu'elles fassent la loi des parties quelles que soient les stipulations contraires, sauf accord écrit de notre part. Il est rappelé que sauf en ce qui concerne la garantie des pièces de rechange, aucune réclamation ne sera admise après un délai de 15 jours suivant l'envoi de la facture. Les conditions de vente affichées dans notre magasin de pièces font la loi des parties. En passant commande le Client reconnaît en avoir pris connaissance, en acceptant les termes et ne peut en contester la validité quelles que soient les stipulations contraires sauf en cas d'accord de notre part. De convention expresse et quel que soit le mode de paiement, acceptation de règlement ou lieu de livraison seront seuls compétents les Tribunaux de notre domicile. Ces clauses attributives de juridiction s'appliquent même en cas de référés, de demandes incidentes, de demandes en garantie ou en cas de pluralité de défendeurs, qu'il s'agisse d'une action exercée en vertu du Contrat Civil ou Commercial, ou d'une action fondée sur un quasi-délit en application des Articles 1382 et suivants du Code Civil. En cas de recouvrement contentieux, le montant de notre facture sera majoré de 20 %, cette stipulation étant considérée comme clause pénale (Article 1229 du C.C.).

**MODALITÉS DE RÈGLEMENT :** Toutes nos ventes, fournitures et réparations, sont payables à nos bureaux, au comptant, à la date de facturation sauf stipulations contraires acceptées par nos soins quel que soit le mode de règlement. Lorsque le client est un professionnel, en application de l'article L441-6 du Code de Commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, le client pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur, à compter de la date d'exigibilité des dites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 euros pourra être appliquée au client. Les intérêts de retard de règlement ne seront facturés qu'après l'envoi d'une lettre de contentieux.

Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.

**CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ :** Conformément à la loi 80-335 du 12 mai 1980, nous nous réservons la propriété des produits et marchandises, objet des présents débits, jusqu'au paiement complet de l'intégralité du prix et de ses accessoires. En cas de non-paiement total ou partiel du prix à l'échéance pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, nous nous réservons la faculté, sans formalité, de reprendre matériellement possession de ces produits ou marchandises à vos frais, risques et périls.

Papillon à joindre à votre règlement





**PRADO SERVICES AUTOMOBILES**

241 Avenue du Prado  
13008 MARSEILLE  
Siret 488 358 763 00016

ZI des PALUDS  
11 Rue du Vallat  
13400 AUBAGNE

**241 PRADO  
MARSEILLE**



SASU au capital de 2 000 000 Euros

NAF 451 1Z

RCS Marseille 488 358 763

TVA Intracom : FR38 488 358 763

N° Client	N° Dossier	N° Facture	Page	Date
39002	2761662	1022596	1/1	14/12/2022

**FACTURE COMPTANT**

TVA :

Marque	SINCOM	N° immatriculation	N° de série	RICAMBI	Date Livraison Véhicule	Km
--------	--------	--------------------	-------------	---------	-------------------------	----

Date d'entrée	Type/E	Réceptionnaire	N° V.O
	Païement comptant	TROJANI	

Référence - Désignation	Quantité	P.U. vente	% Remise	Prx unitaire net	T	Montant
** BL 2761662 DU 14/12/2022 **						
6000628790 BATTERIE	BAT	1,00	265,61 27,00	193,90	7	193,90

\*\*\* NOUS VOUS REMERCIONS DE VOTRE VISITE ...  
... ET VOUS SOUHAITONS BONNE ROUTE ...!

Base	193,90	Total H.T.	193,90
taux	20,000		
T.V.A			
	38,78	Total T.V.A.	38,78
BRUT HT :	265,61		

Montant pièces	Montant M.O.	Petites fournitures	Divers 1	Divers 2	Net à payer
193,90	0,00	0,00	0,00	0,00	232,68

0,00 heures

MO facturée au bareme des temps sauf (\*) au temps passe

Cient	39002	<p><b>CONDITIONS DE VENTE :</b> En signant l'ordre de réparation, le Client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de réparation affichées dans l'Établissement et accepte qu'elles fassent la loi des parties et qu'il ne puisse solliciter les stipulations contraires, sauf accord écrit de notre part. Il est rappelé que sauf en ce qui concerne la garantie des pièces de rechange, aucune réclamation ne sera admise après un délai de 15 jours suivant l'émission de la facture. Les conditions de vente affichées dans notre magasin de pièces font la loi des parties. En passant commande le Client reconnaît en avoir pris connaissance, en acceptant les termes et ne peut en contester la validité quelles que soient les stipulations contraires sauf en cas d'accord de notre part. De convention expresse et quel que soit le mode de paiement, acceptation de règlement au lieu de livraison seront seuls compétents les Tribunaux de notre domicile. Ces clauses attributives de juridiction s'appliquent même en cas de référés, de demandes incidentes, de demandes en garantie ou en cas de pluralité de défendeurs, qu'il s'agisse d'une action exercée en vertu du Contrat Civil ou Commercial, ou d'une action fondée sur un quasi-débit en application des Articles 1382 et suivants du Code Civil. En cas de recouvrement contentieux, le montant de notre facture sera majoré de 20 %, cette stipulation étant considérée comme clause pénale (Article 1229 du C.C.).</p> <p><b>MODALITÉS DE RÈGLEMENT :</b> Toutes nos ventes, fournitures et réparations, sont payables à nos bureaux, au comptant, à la date de facturation sauf stipulations contraires acceptées par nos soins quel que soit le mode de règlement. Lorsque le client est un professionnel, en application de l'article L441-6 du Code de Commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, le client pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur, à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une majoration forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 euros pourra être appliquée au client. Les intérêts de retard de règlement ne seront facturés qu'après l'envoi d'une lettre de contentieux. Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.</p> <p><b>CLAUDE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ :</b> Conformément à la loi 80-335 du 12 mai 1980, nous nous réservons la propriété des produits et marchandises, objet des présents débits, jusqu'au paiement complet de l'intégralité du prix et de ses accessoires. En cas de non-paiement total ou partiel du prix à l'échéance pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, nous nous réservons la faculté, sans formalité, de reprendre matériellement possession de ces produits ou marchandises à vos frais, risques et périls.</p>
Facture	1022596	
Date	14/12/2022	
Montant TTC	232,68	
Règlement		
Echéance	14/12/2022	

Papillon à joindre à votre règlement